

PREFECTURE DU JURA

Commune de JEURRE (39269)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de Jeurre)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La commune de Jeurre est située dans la vallée de la Bienne qui traverse la chaîne jurassienne.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises à l'Est
- Les marnes et marno calcaires à l'Ouest
- Les formations superficielles récentes : alluvions des rivières (notamment la Bienne) et éboulis.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : les chutes de blocs et écroulement de falaises (secteur du Bois de l'Oeillette en particulier), et l'instabilité d'éboulis calcaires (pouvant être aggravés par les circulations d'eau ou en cas de travaux de terrassement).

Du point de vue hydrologique, le fond de la vallée est drainé par la Bienne qui fait l'objet par ailleurs d'un plan de prévention des risques d'inondations.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs de mouvements possibles ou prévisibles sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable